



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Subvention Tour de France**

**Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30**

Délibération n° 2022-05B



**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 12  
Excusés : 5  
Absents : 2  
Votants :  
- dont « pour » : 12  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

**Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

**Excusé(e)s :**

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

**Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

**Secrétaire de séance :** M. CIEUTAT Serge

M. le Président informe l'ensemble des membres du bureau présents que la CCPTM est sollicité par la commune de Castelnau Magnoac pour une subvention de 20 000€ afin de finaliser leur budget financier en tant que Ville Départ du Tour de France 2022 organisé par le comité ASO.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,

**Le Bureau**, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ **VALIDE** la demande d'une subvention de 20 000€ pour la Commune de Castelnau Magnoac ;
- ➔ **AUTORISE** M. le Président à signer tous les actes y afférents et à verser la subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme.

**Le Président,**  
**BARTHE Gérard**

